

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1446

Artikel: La promotion de l'égalité, un service public

Autor: Chaponnière, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281948>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ, UN SERVICE PUBLIC

VIOLENCES: LE TEMPS D'AGIR

De la tante Léontine au petit-neveu Kevin, on n'arrête pas d'entendre: «Mais ça sert à quoi ces bureaux de l'égalité?» Pour répondre à cette interrogation métaphysique, «Femmes en Suisse» a inauguré cette année une rubrique consacrée aux activités que mènent les bureaux de l'égalité de Suisse romande. En avril dernier, FS a présenté un volet de l'action de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et du Service pour la promotion de l'égalité du canton de Genève: la coordination romande du projet 16+ sur les places d'apprentissage. Dans le numéro d'août-septembre, c'était le tour du Bureau vaudois de l'égalité entre femmes et hommes, qui avait orchestré la campagne d'information «Réagissons». Ce mois-ci, nous présentons les activités des différents bureaux romands dans le domaine de la violence contre les femmes, avec un accent particulier mis sur le canton de Genève qui organise début décembre un grand colloque sur ce thème.

Comment lutter contre un phénomène resté longtemps tabou, souvent occulté, le plus souvent minimisé? Comment contrecarrer un problème que personne n'a vraiment les moyens d'empoigner, ni les hommes qui tabassent, ni les femmes tabassées, ni la police, ni les médecins, ni les assistants sociaux? Si cette tâche aveugle des rapports entre les sexes commence peu à peu à rétrécir, c'est entre autres grâce aux bureaux de l'égalité qui se soucient depuis longtemps d'une réalité que personne en Suisse, jusqu'ici, ne s'était risqué à chiffrer. C'est Lucienne Gillioz, sociologue et adjointe au Service pour la promotion de l'égalité du canton de Genève (SPPE), qui, avec Jacqueline DePuy et Véronique Ducret, ont les premières ré-

colté les données quantitatives nécessaires pour mesurer le phénomène en Suisse. Dans l'ouvrage qu'elles ont publié en 1997, les chiffres sont accablants: un cinquième des femmes déclarent avoir subi des violences physiques ou sexuelles dans leur couple au cours de leur vie, pourcentage qui grimpe à 40% lorsqu'il s'agit de violences verbales ou comportementales (par exemple menacer ou enfermer).

D'ABORD DIRE

C'est alors que s'est mise en place une véritable campagne nationale contre la violence dans le couple, campagne orchestrée par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité qui regroupe tous les bureaux de l'égalité de Suisse. Cette action avait d'abord pour but de lever le tabou dont était jusqu'alors entouré un phénomène pourtant si répandu. Il s'agissait aussi de faire passer aux femmes un message capital: si vous êtes victime de violences, ne restez pas dans le silence. Message entendu, semble-t-il, puisque le numéro vert mis en service pendant deux mois a reçu plus de 1000 appels! Enfin, la campagne s'adressait aussi aux hommes, pour tenter de leur faire comprendre que la violence n'était pas une simple bagatelle mais un acte grave, autrement dit que la violence était inacceptable.

La sensibilisation du public est une

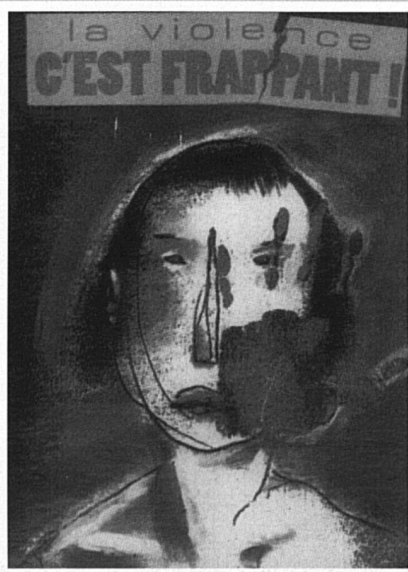
chose, la protection réelle des femmes en est une autre. Si les institutions - police, travail social, médecine, etc. - veulent répondre adéquatement au problème, encore faut-il qu'elles le connaissent. Et comment pourraient-elles le connaître puisque la problématique de la violence conjugale ne fait pas (ou à peine) partie des formations de base et que, dès lors, chacun-e s'en réfère comme il peut aux stéréotypes du sens commun?

LA SOUS-DÉTECTION: UN PROBLÈME MAJEUR

Les professionnel-le-s de la santé sont souvent les premières personnes en contact avec les femmes victimes de violence et une bonne réaction de leur part est donc capitale pour la suite du processus. Deux problèmes se posent en particulier. Il y a tout d'abord un phénomène qu'on pourrait appeler la sous-détection. En effet, il arrive souvent que les femmes, ayant honte d'avouer la vérité, mentent et prétendent par exemple être tombées dans l'escalier. Une étude américaine montre que seuls 10% des cas de violences faites aux femmes seraient détectés dans les centres de santé. Ce premier problème entraîne inévitablement le second: l'inadéquation de la réponse. Mal informés et mal formés, les professionnel-le-s de la santé ne savent pas quoi faire; ils soignent les «bobos» sans chercher plus loin ou ils donnent des calmants, ce qui a pour effet d'empêcher les femmes de réagir et donc de les maintenir dans leur rôle de victime impuissante.

Certaines professions ont déjà tenté d'empoigner le problème de façon plus concrète: l'Institut suisse de police a par exemple organisé en 1993 une formation d'une semaine sur l'accueil des victimes de violences. Le colloque organisé début décembre par le Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes en collaboration avec des institutions du secteur médical et social vise quant à lui à sensibiliser l'ensemble des professionnel-le-s de la santé à ce thème.

Martine Chaponnière



Dessin de la Fédération des affaires sociales, Confédération des syndicats nationaux, Québec, dans «Pas à pas pour changer le monde», Marche mondiale des Femmes de l'an 2000, Fédération des Femmes du Québec.